

Séance du Mercredi 28 septembre 2016 à 19 heures

Commune de Tour de Faure – Salle des fêtes

Aujourd'hui, le mercredi vingt-huit septembre 2016, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Tour de Faure – Salle des fêtes

Etaient présents :

53 titulaires dont 8 possédant une procuration
9 suppléants

- TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
CABRERES
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC

LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MERCUES

MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (procuration de M. SINDOU Géraud), Mme LAGARDE Geneviève, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise (procuration de Mme LENEVEU Hélène), M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle (procuration de M. COLIN Henri), M. TESTA Francesco, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme HAUDRY Sabine,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy (procuration de M. FOURNIER Christian),
M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald (procuration de M. VIVIER Jean-Luc),
M. JARRY Daniel (procuration de Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie),
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration de Mme LANES Bénédicte),
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques (procuration de M. GILES Jérôme),
M. LAVAU Pascal,
M. ANNES Jean-Pierre,

- SUPPLEANTS :

BOUZIES
CAILLAC
COURS
FONTANES
LAROQUE DES ARCS
LHERM
MONTGESTY

Mme MARMIESSE Yvette,
M. MARTIN Caroline,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ST MEDARD
TOUR DE FAUREM. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,Etaient excusés ou absents :24 titulairesBOUZIES
CAHORSM. RAFFY Gilles,
Mme BOUX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU
Hélène, M. COLIN Henri, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M.
DELPECH Bernard, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme
LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte,
Mme VALETTE Roselyne,
M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. VIVIER Jean-Luc,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. CHATAIN Thierry,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
M. DIOT Fabrice,
M. GILES Jérôme,COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MAXOU
MERCUES
PONTCIRQ
PRADINES
TRESPoux-RASSIELS
VERSEtaient excusés ou absents :18 suppléantsBOISSIERES
CABRERETS
CALAMANE
CIEURAC
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOLS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST PIERRE LAFEUILLE
VALROUFIE
VERSMme GARRIGOU Isabelle,
M. PAULIN Peter,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. BERNIOT Pierre-Jacques,
M. BONNET Frédéric,
M. NICOLAON Patrick,
M. DESROQUES Alain,Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Prospective territoriale

Objet : Territoire à énergie positive pour la croissance verte – approbation de l'avenant à la convention

A été adopté à la majorité

3 abstentions : MM. MARRE et STEVENARD, Mme ROUAT



Affiché

Le ~~10 OCT. 2016~~



AR PREFECTURE
046-200023737-20160928-17_28_09_2016-DE
Reçu le 04/10/2016

Délibération n° 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 28 septembre 2016
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Emily HAUCK
Service : Prospective territoriale

Objet : Territoire à énergie positive pour la croissance verte – approbation de l’avenant à la convention

Mesdames, Messieurs,

Le PETR Grand Quercy a été retenu « territoire à énergie positive pour la croissance verte et le climat » (TEPCV) par le Ministère de l’Ecologie, du Développement durable et de l’Energie le 9 avril dernier.

La stratégie du PETR s’articule autour de trois objectifs :

- Accélérer les économies d’énergie ;
- Développer les énergies renouvelables ;
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports.

Le 5 novembre 2015, nous avons autorisé Monsieur le Président à signer la convention permettant au Grand Cahors, inclus dans le périmètre du PETR, de bénéficier d’un soutien de l’Etat pour quatre actions s’inscrivant dans ces objectifs.

Par courrier en date du 6 mai 2016, adressé au PETR, Le Ministre de l’Ecologie, du Développement durable et de l’Energie a annoncé la possibilité d’accorder une enveloppe financière supplémentaire aux TEPCV. Un avenant à la convention entre le PETR et le Ministère doit être réalisé afin d’inclure les projets portés par l’ensemble des maîtres d’ouvrage.

Dans cette perspective, le Grand Cahors souhaite présenter des projets permettant de réaliser des économies d’énergies, de promouvoir les transports en mode doux et les circuits courts, ainsi qu’expérimenter des techniques de rénovation énergétique adapté au bâti ancien :

Les projets proposés dans l’avenant de la convention sont les suivants :

- La rénovation thermique du gymnase de Petit Cabessut ;
- La création d’un légumerie centralisée ;
- La création d’un bâtiment démonstrateur ENERPAT ;
- L’aménagement des cheminements mode doux et renouvellement de l’éclairage public dans le cadre du réaménagement de la rue Victor Hugo.

Les cofinancements d’Etat mobilisés s’élèvent à 462 415 € pour le Grand Cahors.

La présente délibération pourra faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention TEPCV du PETR ci-annexée, sous réserve des dernières modifications apportées par les services de la DDT et la DREAL ;
- b- D'approuver l'engagement des actions relevant de la maîtrise d'ouvrage communautaire ;
- c- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions relatives à l'exécution de ces actions ;
- d- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer tout acte administratif relatif à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

